

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Nouvelle-Aquitaine	
Conseil Scientifique Territorial de Poitiers	
Catégorie : Espaces protégés	Source de la saisine : Région
<b>Avis n° 2024-43</b>	
Date d'examen : 03/10/2024	Objet : avis d'opportunité de classement en RNR des Etangs Baro, dans le département de la Vienne

### **Contexte**

Le CSRPN, réuni en conseil scientifique territorial de Poitiers, a examiné l'opportunité de création d'une réserve naturelle régionale (RNR) sur les Etangs Baro, dans le département de la Vienne.

Le CSRPN doit examiner si les enjeux écologiques présents répondent aux enjeux attendus pour la création d'une RNR.

Les étangs Baro sont historiquement connus par les naturalistes pour l'intérêt avifaunistique qu'ils présentent. Au total depuis 2004, 725 espèces ont été identifiées, 377 pour la flore et 348 pour la faune.

Le site des étangs Baro s'étend sur 22 ha, il est dans son intégralité la propriété du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA), depuis 2020. Le périmètre proposé pour le classement en RNR se calque sur cette maîtrise foncière.

### **Enjeux du site**

**Avifaune** : 137 espèces d'oiseaux. L'accueil de l'avifaune sur le site relève de la diversité des habitats. Ainsi, les étangs Baro présentent plusieurs types d'intérêts selon le cycle biologique des oiseaux qui le fréquentent en reproduction, en halte migratoire ou en hivernage.

Enjeu important lié à la héronnière présente dans la queue de l'étang historique. En 2021, c'était la première héronnière connue de la Vienne en termes de diversité (6 espèces), et la 2<sup>e</sup> en termes d'effectifs. Chaque année, le Héron cendré *Ardea cinerea* (7 nids en 2023), le Héron garde-boeufs *Bubulcus ibis* (76 nids en 2023), le Héron pourpré *Ardea purpurea* (5 nids en 2023), le Bihoreau gris *Nycticorax nycticorax* (6 nids en 2023) et l'Aigrette garzette *Egretta garzetta* (6 nids en 2023) nichent dans la héronnière. De plus, le Crabier Chevelu *Ardeola ralloides* est possiblement reproducteur sur les étangs Baro, observé en 2021 sur la héronnière. L'étang historique est le lieu de nidification des Ardéidés, les autres étangs et bassins du site sont utilisés comme zones d'alimentation.

Le site abrite 106 espèces protégées à l'échelle nationale. Dont 21 espèces sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux. De plus, 53 espèces sont déterminantes ZNIEFF pour le Poitou-Charentes. 12 espèces sont évaluées comme vulnérables sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016), cinq espèces sont en danger critique d'extinction sur la liste rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes (2018), trois espèces en danger et 15 espèces vulnérables. Enfin, les deux Pies-grièches *Lanius collurio* et *Lanius senator* sont les cibles d'un nouveau PNA en préparation (2023-2033), tandis que le Milan royal *Milvus milvus*, de passage sur le site, fait l'objet d'un PNA en cours (2018-2027).

Le CSRPN souligne l'enjeu ornithologique très fort au vu des espèces observées aussi bien liées aux zones humides qu'au bocage alentour.

**Volet Flore vasculaire et habitats** : le dossier doit établir une hiérarchisation patrimoniale des taxons et syntaxons afin de déduire les enjeux de conservation et les priorités d'actions. Le tableau (p.30) propose une première hiérarchie basée sur l'intérêt patrimonial, qui constitue la bonne démarche. De même, le logigramme (p.48) présente une démarche cohérente de hiérarchisation partant de la cartographie des habitats.

L'évaluation des enjeux floristiques doit être finalisée avec un regroupement des espèces à écologie affine, les relier à l'habitat ou au complexe d'habitats correspondant, dans une optique de gestion restauratrice et conservatoire. L'utilisation de la liste rouge régionale croisée au niveau de patrimonialité permettra de ressortir les taxons devant faire l'objet prioritairement d'actions de conservation.

Herpétologie : fort enjeu et fort potentiel sur le site, nombreux habitats favorables aux reptiles et amphibiens.

Chiroptères : pas de données sur le site, mais présence de boisements favorables avec des arbres anciens à cavité.

Espèces exotiques envahissantes : Le sujet des E.E.E. est abordé dans le chapitre "menaces" et fait l'objet d'une carte détaillée (p.52). Il sera nécessaire de prioriser les actions de lutte sur les habitats les plus sensibles.

La gestion des espèces envahissantes apparaît comme le second point noir du site avec une présence massive de Jussie (concurrence avec la flore locale), d'Ecrevisse de Louisiane (impact sévère sur les herbiers, les amphibiens et les odonates) et de Corbicule (concurrence avec les mollusques locaux). Un effort important devra être mené pour contenir/faire régresser ces espèces afin que la faune et la flore patrimoniales du site ne soient plus impactées.

Le CSRPN recommande de surveiller les populations de Ragondin, qui pourraient être un frein à une gestion des niveaux d'eau contrôlée. Le CSRPN souligne la difficulté de concilier tous ces enjeux, la gestion des niveaux d'eau semble essentielle à maîtriser.

#### **Remarques sur le dossier :**

Le CSRPN note un dossier synthétique, bien illustré, correctement structuré et agréable à lire. Il propose les points d'améliorations suivants :

- Les tableaux présentés dans le corps du rapport ne sont pas complets pour l'herpétofaune patrimoniale (tous les reptiles et amphibiens présents sur le site sont protégés, ils devraient donc tous y figurer alors que seules 4 espèces sont mentionnées -figure 47 p. 39-) ainsi que pour l'entomofaune (figure 44 p. 37), aussi il est difficile d'avoir une idée globale du nombre d'espèces patrimoniales sur le site sans se plonger dans les annexes et compter chaque ligne.
- Il en est de même pour les cartes du rapport qui ne présentent pas la répartition de toutes les espèces patrimoniales (figures 45 et 49). Il est nécessaire de figurer toutes les espèces pour bien comprendre leur répartition sur le site.
- Au chapitre II.4, un tableau synthétique pour lister les mammifères patrimoniaux, comme cela est présenté pour les autres groupes, serait le bienvenu
- Pour une meilleure lecture, il serait nécessaire de sourcer les différentes législations en lien avec les protections mentionnées dans les tableaux en annexe 3 dans la colonne protection nationale, par exemple l'arrêté du 8 décembre 1988 pour les poissons, arrêté du 23 avril 2007 pour les invertébrés...
- Il est question d'un cheminement sur le site pour découvrir les zones humides alors que la quiétude de la faune est un objectif visé par ce classement en RNR, d'autant que le site est de faible superficie. Une idée de localisation de sentier aurait pu figurer dans le document.

#### **Remarques sur les inventaires :**

Le CSRPN note une démarche d'inventaires adaptée aux enjeux écologiques du site tant pour les habitats que pour la flore et les autres groupes d'espèces comme en témoigne les 725 espèces identifiées dont 377 pour la flore et 348 pour la faune.

Il manque à ces inventaires l'étude des mollusques, les étangs accueillent au moins une espèce

patrimoniale : l'Anodonte des étangs *Anodonta cygnea* (VU sur la liste rouge nationale) qui est présente dans l'étang le plus en aval.

Des inventaires plus poussés devront être menés sur le site pour définir au mieux les enjeux écologiques en prenant en compte les chiroptères, les micromammifères, la fonge, l'entomofaune des étangs et de leurs bordures (coléoptères aquatiques, hétérocères) et les poissons.

#### **Gestion de l'eau :**

La maîtrise des arrivées d'eau est un élément essentiel au maintien de la faune et de la flore patrimoniales sur le site. Aujourd'hui les apports d'eau ne sont pas tous maîtrisés en quantité et en qualité.

#### **Perspectives foncières :**

Le CSRPN souligne l'importance d'anticiper une démarche de prospective foncière en vue d'acquisition, sur du moyen-long terme, des terrains adjacents. Cette démarche doit être principalement guidée par une maîtrise de l'impluvium et la nécessité de reconversion des parcelles céréalières intensives périphériques en occupation prairiale, plus à même d'offrir une zone tampon plus favorable à la biodiversité. Actuellement, comme le démontre la carte du registre parcellaire agricole p.17, l'état des lieux est largement défavorable, le site s'inscrivant dans une matrice agricole dominée par la culture céréalière intensive (blé, maïs, tournesol...).

#### **Délibération et avis du CSRPN :**

Le site contient des enjeux intéressants notamment pour les habitats naturels, la flore et les oiseaux. Le site est isolé, petit et situé dans une zone dégradée, mais c'est une relique riche dans un environnement dégradé, ce qui contribue d'autant plus à sa valeur écologique.

Le CEN Nouvelle-Aquitaine, propriétaire du site, manque de moyens pour la gestion du site, notamment de police. Il mène une prospection de maîtrise foncière sur les parcelles mitoyennes, notamment des zones au nord et au sud-est du site. L'acquisition de ces parcelles permettrait une meilleure maîtrise de l'hydrologie du site.

Le CSRPN souligne la nécessité d'accompagner le projet de RNR d'une démarche foncière pour mener une gestion favorable sur le bassin versant.

**Le CSRPN N-A, réuni en CST-Poitiers, formule un avis favorable d'opportunité de création de la RNR Etangs Baro, avec la recommandation de mener une démarche foncière pour étendre la gestion favorable sur les parcelles du bassin versant.**

Le Président du CSRPN N-A  
Christian ARTHUR  
Le 03/10/2024

